

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

7 mai 2025

et qu'elle a été faite le

7 mai 2025

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 33

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 15

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2025_05_118

Objet :

Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Jura Nord et le CFPPA de Chateaufarine pour le projet « végétalisation de la cour de l'école maternelle du pôle éducatif à Gendrey »

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 15 mai 2025***

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 mai

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Gérome FASSETNET.

Présents : **Brans** : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, Mme Sophie NIALON **Gendrey** : M. Gilbert TSCHAINE **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **Louvatange** : M. Gérome FASSETNET **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Mutigny** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, Mme Michèle BOUCARD **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagney** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Rouffange** : Mme Marie-Hélène VACHET **Salans** : M. Yves COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT

Suppléés :

Absents excusés : **Dampierre** : Mme Valérie BENDERITTER **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Fraisans** : M. Hubert BACOT, M. Dominique JOLY **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Orchamps** : M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN **Ougney** : M. Cédric IVANES **Ranchot** : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Secrétaire de séance : M. Antony BOURCET

Procurations de vote :

Mandants : M. Hubert BACOT (FRAISANS), Mme Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGELLEN (ORCHAMPS), Mme Séverine MARANO (RANCHOT)

Mandataires : M. Sébastien HENGY (FRAISANS), M. Segundo ALFONSO (OUR), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), Mme Michèle BOUCARD (ORCHAMPS), Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h13 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
JURA NORD ET LE CFPPA DE CHATEAUFARINE POUR LE PROJET
<< VEGETALISATION DE LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE DU POLE
EDUCATIF A GENDREY >>

Dans le cadre d'un module Projet Extérieur pour le titre de Jardinier-Botaniste, le CFPPA Châteaufarine a rencontré le personnel de l'école maternelle du Pôle éducatif à Gendrey, pour un projet de végétalisation de sa cour de récréation, construite il y a quatre ans. Le but est de fournir un plan d'installation associé à une palette végétale en cohérence avec les attentes du personnel et la présence quotidienne d'enfants de trois à six ans durant l'année scolaire.

A cet effet, il convient de mettre en place une convention de partenariat entre la Communauté de Communes Jura Nord et le CFPPA Châteaufarine afin d'en définir les modalités.

Le projet de convention est joint en annexe.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes Jura Nord et le CFPPA Châteaufarine ;**
- **Accepte les termes de ladite convention ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0



ANNEXE



CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD ET LE CFPPA CHATEAUFARINE POUR LE PROJET « VEGETALISATION DE LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE DU POLE EDUCATIF A GENDREY »

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes JURA NORD, représentée par Monsieur Gérome FASSET, son Président, 1 rue du Tissage à DAMPIERRE (39700) dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire n° DCC2025_05_XXX en date du _____ ;
Ci-après dénommé « La CCJN » ;

D'une part

Et

Le CFPPA Châteaufarine, représenté par _____, 10 rue François Villon - 25000 Besançon ;
Ci-après dénommé « Le CFPPA Châteaufarine » ;

D'autre part

Préambule :

Dans le cadre d'un module Projet Extérieur pour le titre de Jardinier-Botaniste, le CFPPA Châteaufarine a rencontré le personnel de l'école maternelle du Pôle éducatif à Gendrey, pour un projet de végétalisation de sa cour de récréation, construite il y a quatre ans. Le but est de fournir un plan d'installation associé à une palette végétale en cohérence avec les attentes du personnel et la présence quotidienne d'enfants de trois à six ans durant l'année scolaire.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Nature et Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'un partenariat entre la Communauté de Communes Jura Nord et le CFPPA Châteaufarine portant sur un projet de végétalisation de la cour de l'école maternelle du Pôle éducatif à Gendrey.

Article 2 : Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

1. Eveiller les enfants à la biodiversité, la vie de la plante, et leur offrir un premier contact avec les méthodes de culture potagères.
2. Sécuriser la cour.
3. Ombrager en début et fin d'été.
4. Adopter une démarche écologique.

5. Produire quelques plantes alimentaires (aromatiques notamment) pour la consommation des enfants et membres du personnel.

Article 3 : Projet de végétalisation de la cour de l'école maternelle du Pôle éducatif à Gendrey

Le descriptif du projet est détaillé en annexe de ladite convention.

Pour la Communauté de Communes Jura Nord, le porteur du projet est Mme Estelle TESSEIDRE, Directrice du Pôle éducatif à Gendrey.

Article 4 : Interventions des parties

Les interventions du CFPPA Châteaufarine se dérouleront entre mai et juillet pendant le temps scolaire. Les étudiants seront accompagnés de leur professeur, _____, et seront ponctuellement assistés par les élèves du Pôle éducatif à Gendrey dans le cadre du projet d'école autour de développement durable.

L'intervention du service technique de la CCJN est envisagée pour la réalisation de bac et sera impliqué à l'issue du projet pour l'entretien des espaces végétalisés.

Article 5 : Financement du projet

Le CFPPA Châteaufarine interviendra gratuitement dans le cadre du projet de fin d'étude d'un groupe d'étudiants.

La CCJN prendra à sa charge uniquement les fournitures (plantations et petit matériel nécessaire à la réalisation du projet).

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention de partenariat est valable à compter de sa signature et jusqu'à la fin des interventions du CFPPA Châteaufarine, soit juillet 2025. Elle peut être dénoncée, par chacune des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 : Modification

Toute modification des conditions ou des modalités de la présente convention, fera l'objet d'un avenant.

Article 8 – Contentieux

A l'occasion de toute contestation ou tout litige relatif à cette convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable.

A défaut d'accord, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Fait à Dampierre, le _____

Pour le CFPPA Châteaufarine,
Mention « Lu et approuvé »

.....

Pour la Communauté de Communes,
Mention « Lu et approuvé »
Le Président,
Gérome FASSET

ANNEXE

Végétalisation de la cour d'école maternelle de Gendrey

Jardiniers-Botanistes du CFA de Chateaufarine

2024-2025

JAMOIS Brigitte

CHIARELLO Adèle

CIAMMARUGHI Oriane

PRIGNET Valentine

BOURION Caroline

Contexte

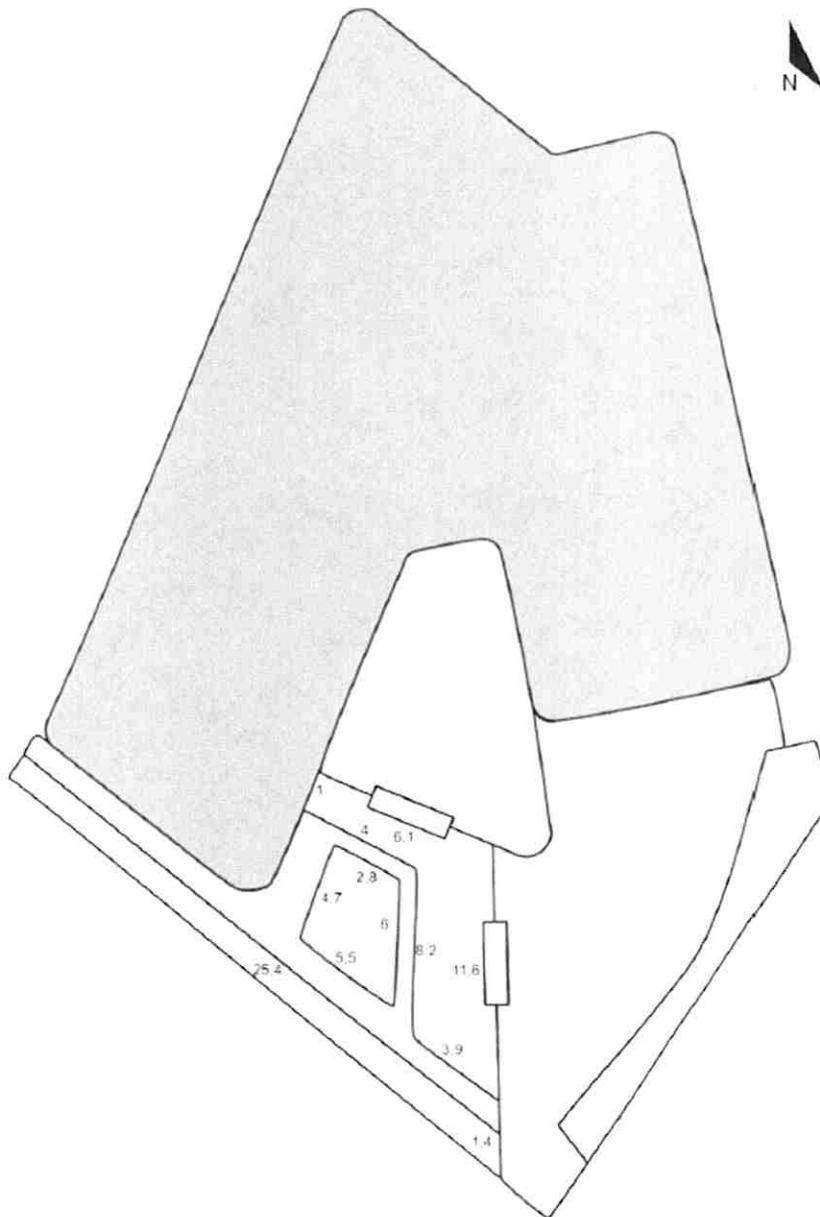
Dans le cadre d'un module Projet Extérieur de notre formation pour le titre de Jardinier-Botaniste, nous avons rencontré le personnel de l'école maternelle de Gendrey, petite commune du département du Jura, pour un projet de végétalisation de sa cour de récréation, construite il y a quatre ans. Le but est de fournir un plan d'installation associé à une palette végétale en cohérence avec les attentes du personnel et la présence quotidienne d'enfants de trois à six ans durant l'année scolaire.

Le document présent a pour objectif de faire état de nos idées telles qu'elles sont à l'heure actuelle, afin d'obtenir un retour et d'estimer le budget nécessaire. Les idées en question sont vouées à se préciser et à évoluer au fil de nos prochaines sessions de travail.

Si le projet est accepté nous pourrions alors nous consacrer à la composition d'une palette végétale, ainsi qu'à l'élaboration d'un plan plus précis comprenant planification de la mise en place et de la maintenance du projet.

Nous vous remercions pour votre confiance et espérons que cette ébauche de travail saura satisfaire vos attentes.

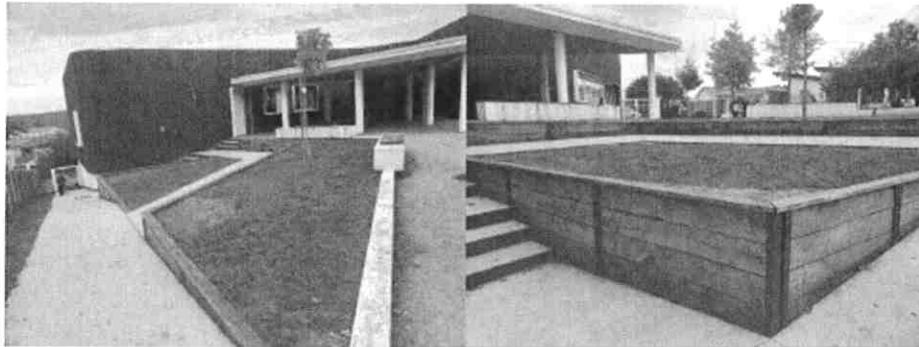
Observation sur site



Plan de l'école et de sa cour de récréation. Les zones enherbées sont représentées en blanc.

La cour est exposée plein sud, il y a donc peu de zones d'ombre, et l'espace est relativement protégé du vent par le bâtiment situé au nord. Le long des faces sud-ouest et sud-est, on trouve une clôture en piquets de bois d'une hauteur de 1,60 m. Il y a une légère pente exposée Sud, mais les jardins sont aménagés en terrasse.

La première terrasse en trapèze est coffrée et atteint une hauteur maximale de 75 cm par rapport au chemin bétonné qu'elle surplombe. La deuxième terrasse en angle atteint quant à elle une hauteur maximale de 40 cm.



Les espaces les plus fréquentés par les enfants sont les zones bétonnées, et principalement la moitié est de la cour.

Quelques arbres ont déjà été mis en place, ainsi que des nichoirs à oiseaux, mais ces derniers ne sont pas exploités, les oiseaux préférant nicher plus haut dans le bardage de la façade de l'école. Un compost est présent à proximité vers le bâtiment du périscolaire, mais il n'y en a pas dans l'enceinte même de l'école. Le local poubelle à côté de l'entrée permettrait peut-être d'en accueillir un. Une petite salle est accessible et peut servir à stocker du petit matériel.



Concernant les alentours, on retrouve parmi le paysage quelques habitations, de grands champs cultivés, peu d'arbres et de haies.

D'après le plan cadastral, les limites du terrain semblent aller légèrement au-delà de la clôture sud-ouest (un peu plus d'un mètre). Elles semblent se superposer avec la clôture côté sud-est. Cela reste néanmoins à confirmer.

Remarque : une seconde visite pour observation serait nécessaire, notamment pour prendre davantage de mesures de la zone sud-est, identifier les arbres déjà en place et reporter leur emplacement sur notre plan de façon plus précise.

Données climatologiques sur la commune de Gendrey

Altitude : de 222 à 371 mètres.

Pluviométrie : Selon les statistiques établies sur la période 2001-2020, on totalise 958 mm de pluie par an en moyenne.

Températures : La commune se trouve dans la zone de rusticité USDA 6b (-20,6 à -17,8 °C). Néanmoins il est probable que les minimales soient bien au-dessus : on note une moyenne de 2,1 jours durant lesquels les températures sont descendues en dessous de -10 °C pour la période 2001-2020 (voir fiche climatologique en annexe). Les minimales record sur l'année tendant à se réchauffer, on peut estimer que le risque pour les températures d'atteindre un seuil inférieur à -10°C est moindre (bien qu'existant).

Entretien avec le personnel

De notre entretien avec Estelle, institutrice et directrice de l'école, sont ressortis trois besoins principaux :

- **Sécurité** : une partie des jardins se trouvant en hauteur, l'endroit n'est pour l'instant que peu investi par les enfants, il faudra mettre en place des aménagements afin de permettre qu'ils fréquentent les lieux sans risque de chute. Il faudrait également prendre des précautions en ce qui concerne les végétaux épineux, toxiques ou attirant les frelons, présentant un risque pour les enfants.
- **Ombrage** : apporter de la fraîcheur dans la cour, notamment pendant les périodes de forte chaleur pouvant survenir en fin d'année scolaire.
- **Pédagogie** : faire en sorte que les enfants puissent interagir avec le végétal et que les aménagements faits puissent donner lieu à des activités.

Source : Météo France - fiche climatologique de la station de Cugney.

Limites à garder en tête

Faciliter l'entretien :

- Privilégier des végétaux demandant peu d'entretien ;
- Proposer des solutions d'arrosage peu contraignantes (notamment durant la période estivale, durant laquelle l'arrosage sera assuré par les équipes de la communauté de commune Jura Nord).

Tenir compte du calendrier :

- Privilégier des végétaux présentant un intérêt durant les périodes scolaires.

Tenir compte du climat :

- Privilégier des espèces résistant à la sécheresse là où aucun arrosage ne sera fait en été ;
- Privilégier des végétaux rustiques (bien qu'il soit possible d'expérimenter sur certains sujets en limite de rusticité).

Tenir compte de la loi :

- Les arbres de moins de deux mètres de haut doivent être plantés à 50 cm de la limite du terrain, et les arbres plus grands à au moins deux mètres de distance.

Adapter nos choix au public :

- Proposer des installations accessibles aux jeunes enfants ;
- Eviter les végétaux dangereux (fructification toxique d'aspect attrayant, port très épineux...);
- Garder en tête que la cour doit permettre de garder une bonne visibilité sur les enfants (pas de plantation d'arbres trop dense en milieu de terrain).

Proposer des solutions durables et respectueuses de l'environnement.

Objectifs fixés

Nous avons déduit de la phase d'observation précédemment décrite les objectifs suivants.

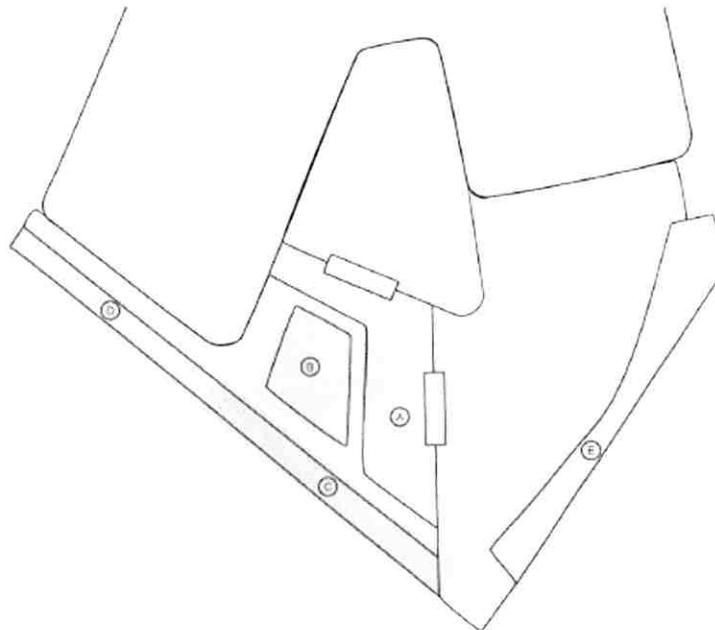
1. Eveiller les enfants à la biodiversité, la vie de la plante, et leur offrir un premier contact avec les méthodes de culture potagères. Pour ce faire :
 - Aménager plusieurs espaces dédiés à des thématiques distinctes ;
 - Fournir des supports pédagogiques : cartels illustrés sur place et livrets d'accompagnement pour le personnel.
2. Sécuriser la cour :
 - Installer des bacs de culture le long des bordures de terrasse ;
 - Choisir des végétaux non toxiques, photosensibilisants, épineux, urticants ou allergènes.
3. Ombrager en début et fin d'été :
 - Choisir des végétaux de strates élevées, si possible à croissance rapide.
4. Adopter une démarche écologique :
 - Accueillir la biodiversité : cela rejoint l'aspect pédagogique. Choix d'une grande diversité d'espèces mellifères à la floraison échelonnée pour les pollinisateurs, fruitières pour les oiseaux. Mise en place de zones refuge pour les petits mammifères, oiseaux et insectes ;
 - Choisir des matériaux durables ;
 - Pas de traitement phytosanitaire.
5. Produire quelques plantes alimentaires (aromatiques notamment) pour la consommation des enfants et membres du personnel.
 - Mettre en place de petites zones de production de plantes potagères, fruitières et aromatiques ;
 - Choisir des espèces dont la période de production a lieu durant la période scolaire.

Nous garderons également en tête l'aspect ornemental, et prendrons en considération la dimension esthétique de tous les aménagements envisagés.

Notre proposition

La proposition suivante n'est encore qu'au stade d'ébauche et reste à clarifier lors de nos prochaines sessions de travail, notamment concernant le choix de végétaux précis et la forme des aménagements. Nous souhaitons également consulter l'avis du personnel afin de confirmer que la direction prise convient à l'idée qu'ils se font du projet.

Nous avons divisé la cour en cinq emplacements distincts surlignés ci-dessous.



Emplacement A

Il s'agit d'une zone avec beaucoup de passage à proximité, idéale pour les végétaux demandant une vigilance régulière et plus d'entretien.

L'idéal pour dissuader les enfants de trop fréquenter les abords des terrasses serait de construire des bacs sur mesure destinés à être disposés le long des bordures donnant sur le vide.

Ces bacs permettront d'accueillir des plantes vivaces et annuelles potagères. Certains d'entre eux pourront être munis de systèmes de treillage ou de tuteurage afin d'y cultiver des grimpantes et de réfléchir ainsi l'espace en trois dimensions, ce qui permettra de cultiver davantage tout en apportant un aspect esthétique et de l'ombrage aux espèces qui en ont besoin en période de fort ensoleillement.

Un cadre vitré pouvant s'apposer sur l'un des bacs les mieux exposés permettrait de le transformer en châssis à semis.

Deux bacs en bois sur mesure, de 50 cm de largeur et 25 cm de hauteur, tout le long du bord de la terrasse (en respectant l'angle qui n'est pas droit), soit de longueurs respectives 4 et 8,7 mètres. Sans fond pour un contact direct entre le sol et le substrat ajouté, afin de bénéficier de la vie du sol.

Le choix du matériau bois permettra à la société Jura Nord de concevoir les bacs sur mesure. Pour assurer leur durabilité tout en restant compatibles avec la culture de végétaux, ces bacs peuvent être conçus en bois imputrescible tel que le robinier ou le châtaigner, ou en bois traité thermiquement puis enduit d'une association huile de lin et essence de térébentine, ou encore être peints à l'aide d'une peinture étanchéifiante comme le peut être la peinture à l'ocre, dite peinture suédoise. Brûler le bois en surface peut également être une solution. Enfin, on peut considérer d'acheter directement du bois déjà traité, mais sa durabilité dépendra de l'essence choisie.

Le bac le plus à l'ouest sera légèrement à l'ombre du bâtiment dans l'après-midi, en période hivernale notamment. Cela permettra de jouer avec l'ombrage en organisant les plantations en conséquence. On peut envisager d'y installer un potager perpétuel : il s'agit d'associer des espèces vivaces spécifiques, souvent ancêtres de nos variétés potagères couramment cultivées, qui gardent l'aspect des légumes que l'on consomme quotidiennement, avec l'avantage de demander moins d'entretien puisque leur plantation n'est pas à renouveler chaque année. C'est aussi l'occasion de montrer aux enfants que les légumes qu'ils retrouvent dans leur assiette n'avaient pour la plupart pas le même aspect avant sélection par l'humain. Accolé à la zone potagère annuelle, il permettra une comparaison visuelle entre les deux méthodes de culture, l'une expérimentale et l'autre plus traditionnelle.

Le bac le mieux exposé sera donc dédié aux potagères annuelles. Nous privilégierons des semences locales et choisirons des espèces qui produisent hors période estivale, de culture facile et accessible dès le plus jeune âge. Des plants sourcés localement pourront également être achetés tous les ans.

Sur la partie restante, on pourra envisager de remplacer le gazon actuellement en place par des espèces plus durables et florifères telles que le trèfle blanc, qui est facilement mis en place, demande moins d'entretien et permettrait à la pelouse de rester verte même en période sèche.

Le substrat pourra être constitué en grande partie de terre franche sourcée localement amendée par du compost.

Pour ce qui est de l'arrosage, nous envisageons l'utilisation d'oyas, des jares en terre cuite enterrées qui arrosent la terre alentour par porosité du matériau, et qu'il suffit de remplir régulièrement. Cela permet un arrosage en quantités moindres, plus rapide et plus simple, ce qui facilitera le travail en période estivale tout en économisant l'eau. Un paillage permettra également de maintenir l'humidité du substrat.

N'ayant pas d'impératif de rendement, il ne sera pas utile de traiter contre les limaces ou autres ravageurs (ce sera au contraire l'occasion de les faire connaître aux enfants), cela dit des associations bénéfiques pourront être faites afin de maximiser les chances de ne pas en avoir.

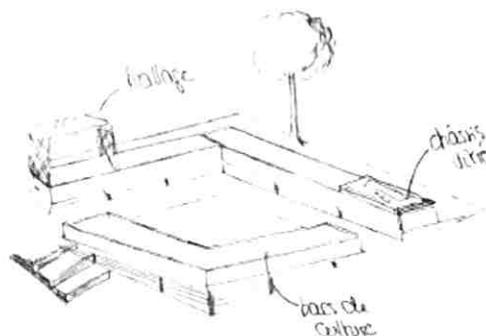
Emplacement B

La zone est légèrement à l'ombre du bâtiment dans l'après-midi, en période hivernale notamment, quand le soleil est bas. Ici encore nous installerons des bacs le long des bordures de la terrasse.

Les végétaux cultivés demanderont moins d'entretien que sur l'emplacement précédent : la zone restant bien exposée sera réservée à la culture de plantes aromatiques, et l'autre partie pourra être dédiée à la culture de petits fruits, notamment de fraises. On peut penser également à isoler une partie du bac pour faciliter l'entretien des aromatiques plus envahissantes telles que la menthe ou la mélisse.

Même remarque que précédemment concernant le remplacement de la pelouse.

Nous n'envisageons pas de plantation de grands sujets, afin de garder une bonne visibilité sur les enfants pour leur surveillance durant les temps de récréation.



Emplacement C

Cette zone étendue sur environ 14 mètres de longueur sera dédiée à une haie fruitière multispécifique dense à plusieurs strates, avec une rangée de plus grands arbustes (maintenus à 2 mètres de hauteur maximum, ou pouvant s'élever davantage selon la distance à laquelle se situe la limite de terrain) accolée à la clôture, et une seconde rangée de petits fruitiers sur l'avant. Cette haie permettra d'assurer une petite production fruitière et d'apporter un peu d'ombrage.

Emplacement D

Dans la continuité de la haie fruitière de l'emplacement C, entre la clôture et le bâtiment, plus excentrée, nous proposons de faire de cet espace une zone de biodiversité. Cet espace est relativement isolé, et par conséquent le moins fréquenté de la cour de récréation. Il semble donc idéal pour installer une zone dédiée à la biodiversité avec le moins d'intervention possible, qui permettra de sensibiliser les enfants à la biodiversité et d'observer l'évolution libre du végétal.

Pour ce faire, nous envisageons plusieurs options :

- Une haie champêtre mixte dédiée à des espèces indigènes, pour honorer la végétation locale ;
- Une haie mellifère à la floraison répartie sur l'année, pour favoriser les pollinisateurs, et dont la fructification bénéficiera aux oiseaux ;
- Une plantation très dense d'arbres, de 3 à 5 sujets par m² (sur une quinzaine de mètres carrés), pour créer une micro-forêt inspirée de la méthode Miyawaki.
- Une haie morte, dite haie de Benjes, consistant en un empilement de branches mortes à l'horizontal maintenu par des piquets verticaux, vouée à évoluer. La biodiversité s'installe dans les branchages, apportant des graines qui à terme permettront à de nouveaux végétaux de s'installer, la décomposition des branches permettant la création d'un sol enrichi ;
- Un semis de vivaces, voire une zone sans aucune intervention, dont la libre évolution pourra être observée par les enfants, qui pourront constater que la nature évolue d'elle-même vers une densité et diversité de végétaux. Cela nécessiterait de clôturer l'espace pour une durée indéterminée afin d'éviter le piétinement du sol.

Dans tous les cas, nous obtiendront à terme une zone dense et riche en biodiversité, avec le moins d'intervention et d'entretien possible (outre une éventuelle taille quand la largeur prendra trop d'ampleur dans quelques années). Nous pourrions l'accompagner d'un cartel pédagogique simple et illustré sur les animaux et les plantes qui leur servent de refuge ou de source d'alimentation. Elle pourra également inclure des nichoirs et hôtels à insectes de diverses formes pour accentuer la symbolique. En outre, le recours à des espèces sauvages ou au semis et à une méthode moins interventionniste permettra également des économies sur le plan financier.

Emplacement E

Les idées pour cet emplacement sont moins définies. Actuellement, nous envisageons de densifier la plantation en arbustes, éventuellement l'ajout de plantes à bulbes (narcisses, tulipes...) pour accentuer l'aspect ornemental au niveau de l'entrée de la cour, et peut-être l'installation de petits jeux sur le thème du végétal.

L'installation d'une zone de compostage à proximité du local poubelles nous semble utile. Un bac simple pour un compostage à froid nous paraît l'option à privilégier, car c'est celle qui demande le moins d'entretien, d'autant que ni les quantités de matière organique à composter, ni le besoin en compost ne justifieraient une plus grande installation. A accompagner d'un cartel explicatif sur les déchets compostables.

Estimation du budget

Il ne s'agit ici que de donner un ordre d'idée, un devis plus précis sera fourni une fois la palette végétale établie et l'équipe Jura Nord consultée pour la réalisation des bacs de culture. Nous ne tenons ici pas compte du petit matériel dont le coût sera négligeable, d'autant que le prix des végétaux est volontairement surestimé et sera sans doute revu à la baisse.

Par emplacement nous comptons :

Emplacement A : Bac de culture de 4 par 0,5 m, 5 plants de vivaces par mètre linéaire soit 20 plants au total. Bac de 8,5 par 0,5 m, semences.

Emplacement B : Bac de 4,5 x 0,5 m et bac de 5 x 0,5 m, 5 plants de vivaces par mètre linéaire, soit 48 plants au total.

Emplacements A et B : Pour substrat, 2,5 m³ de terre végétale criblée amendée, arrondis à 3 m³. Une oya tous les 80 cm, soit 27 oyas au total.

Emplacements C et D : Compter 25 arbres et 30 arbustes (option la moins économique).

Emplacement E : Une vingtaine d'arbustes.

Ce qui nous donne l'estimation suivante :

Matériel	Référence	Prix unité	Quantité	Coût total
Lames bois imputrescible robinier 1m ²	https://www.selection-bois.com/la	86,4	15	1296
Bac composteur	https://www.leroymerlin.fr/produit	126	1	126
Visserie inox	https://www.leroymerlin.fr/produit	23,9	2	47,8
Oyas	https://www.oyas.eco/oyas-a-entee	15,99	27	431,73
Pot terre cuite	https://www.castorama.fr/pot-pou	7,4	27	211,3
Soucoupe	https://www.castorama.fr/soucoup	1,9	27	51,3
Terre criblée amendée 1000L	https://www.neoverda.fr/article/58	97,9	3	293,7
Plant arbre racines nues		30	25	750
Plant arbuste racines nues		15	50	750
Plant vivace herbacée		10	68	680
Semences sachet	https://www.lasemencene.fr/radis	3,3	30	99
Impression livrets pédagogiques	https://www.copytop.com/produit	-	-	100
TOTAL				4574,23

* Alternative plus économique aux oyas : boucher le trou d'un pot en terre cuite et le recouvrir d'une soucoupe

Références :

<https://www.selection-bois.com/lames-de-terrasse-en-robinier-faux-acacia-21x95mm-umi-378-379-1466.html>
<https://www.leroymerlin.fr/produits/terrasse-jardin/outils-de-jardinage/outils-pour-nettoyer-et-traiter-les-dechets/composteur-en-bois-800l-jardinpoly-83035398.html>
<https://www.leroymerlin.fr/produits/quincaillerie/cheville-vis-clou-et-boulon/vis/vis-a-bois/vis-de-bardage/200-vis-de-fixation-ac-er-inox/dable-4-5-x-45-mm-callivad-inox-0-45-m-70958265.html>
<https://www.oyas.eco/oyas-a-enterrer/123-oyas-a-enterrer-medium-m.html>
https://www.castorama.fr/pot-pour-pied-de-tomates-lonotom-h-30-10-cm/0726233455493_CAF8.prd
https://www.castorama.fr/soucoupe-impermeable-pot-en-terre-cuite-11-cm/0726232341010_CAF8.prd
<https://www.neoverda.fr/article/5873-terre-vegetale-enrichie-big-bag-1000-l-711>
https://www.lasemencene.fr/radis_rond_rouge_carlate_5-F11-E56-V1389.php